

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE BRECHE

Essentiellement agricole (75 % SAU), le bassin versant de la Brèche présente un état écologique pénalisé par la qualité biologique dégradée.

La rivière Brèche et ses affluents ont subi des aménagements urbains importants et sont soumis à des pressions significatives d'origine agricole, liées aux pesticides. Il est donc nécessaire de poursuivre la restauration de la dynamique fluviale naturelle, la diversité des habitats et la continuité écologique, ainsi que la maîtrise des phénomènes de ruissellement et d'érosion en particulier sur l'amont du bassin (FRHR 218 et FRHR219) et sur la Béronnelle. A noter, la Béronnelle a été requalifiée en masse d'eau fortement modifiée depuis le cycle DCE précédent.

Il faut poursuivre les efforts sur la fiabilisation des systèmes de collecte et sur la reconstruction de

stations vieillissantes. Le bassin doit faire l'objet d'une réflexion sur les problématiques liées au ruissellement et à la gestion du pluvial notamment sur l'Arré.

Face à une tension quantitative liée à des prélèvements importants, il est nécessaire de mieux connaître l'impact de ces prélèvements sur le fonctionnement des milieux et de progresser sur la gestion quantitative.

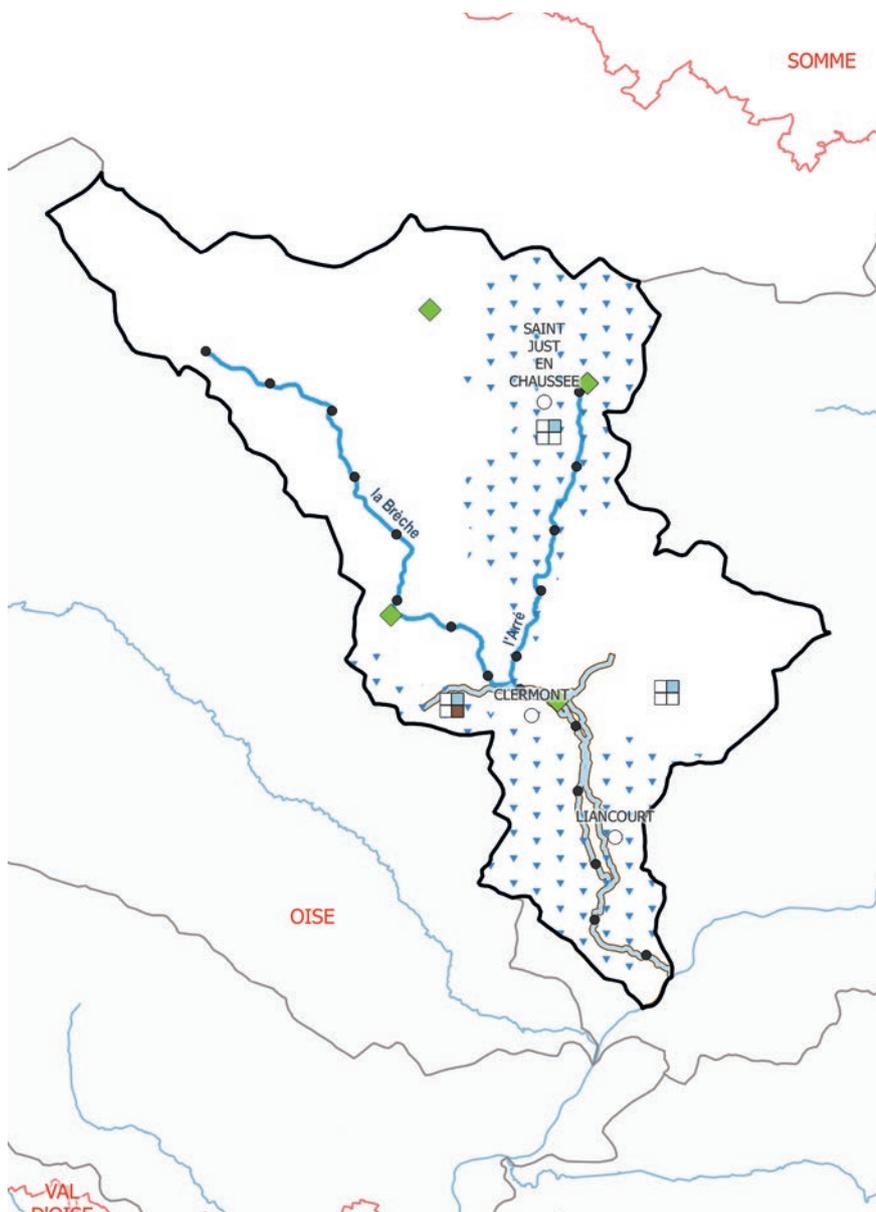
L'état de dégradation des masses d'eau souterraines (dont FRHG205) par les nitrates et les pesticides incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble de ce territoire et sur les captages très dégradés situés en amont (St Just en chaussée, Clermont, Litz et Wavignies).

Tous ces enjeux devront être réfléchis dans une démarche globale et concertée grâce au SAGE.

VO.7



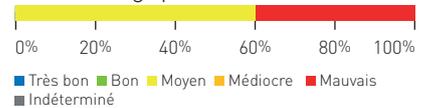
98 735 habitants

483 km<sup>2</sup>82 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

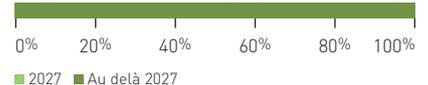
### Masse d'eau

Rivières et canaux	5
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	2

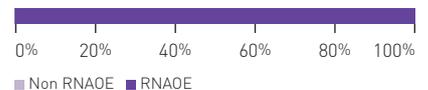
### État écologique ESU



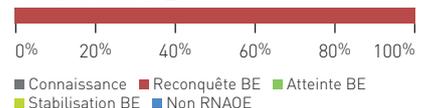
### Objectif état écologique ESU



### ME en RNAOE



### Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
BRECHE**
**VO.7**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	43				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	29				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND0101	Industries et artisanat - Etude globale et schéma directeur	14				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	14				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	14				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	29				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	29				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	43				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	43				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	29				